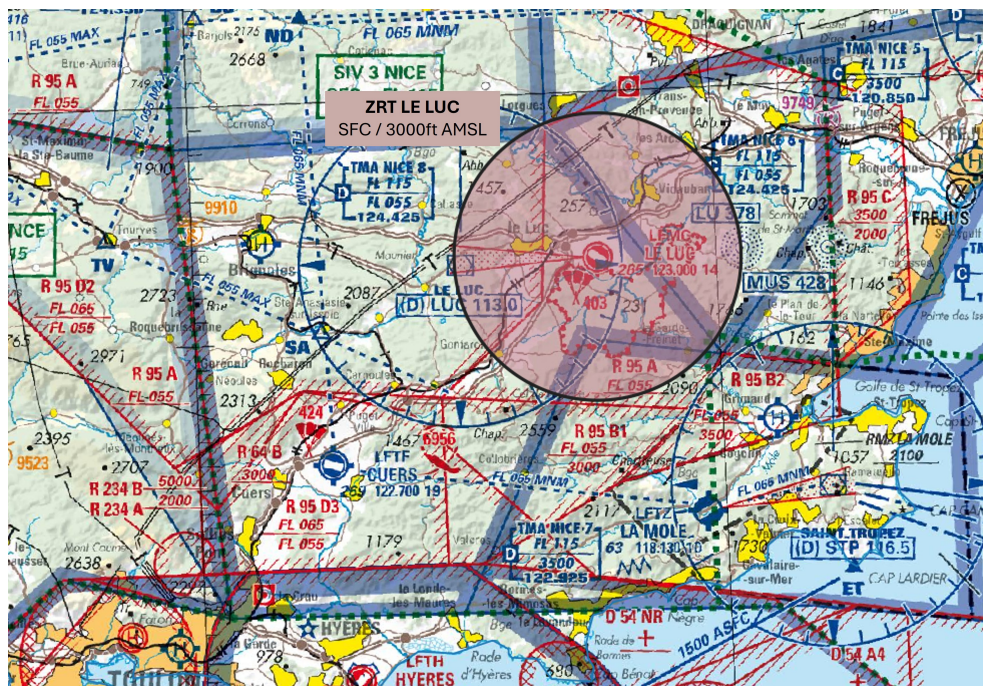


Objet : Renouvellement de la zone réglementée temporaire (ZRT) "LE LUC" (83)

En vigueur : Du vendredi 17 avril 2026 au mercredi 14 avril 2027

Lieux : FIR : Marseille LFMM - AD : LE LUC LE CANNET LFMC

ZRT LE LUC



Extrait Carte IGN 1 / 500 000 OACI - Edition 2025

ACTIVITÉ

Activités spécifiques défense. Contrôle local d'aérodrome.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT LE LUC

- Du 17 avril 2026 à 0000 au 14 avril 2027 à 2359 - Activable H24

INFORMATION DES USAGERS

- LE LUC TWR : 123,000 MHz
- RAIZ "LE LUC APP" : 122,200 MHz
- NICE INFO : 124,425 MHz 124.430 MHz à compter du 29/10/2026
- NICE APP : 134,475 MHz

GESTIONNAIRES

LE LUC TWR

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

Pénétration après contact radio, suivre instructions de LE LUC TWR

SERVICES RENDUS

CAM : Contrôle, information de vol et alerte
CAG : Information de vol et alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT LE LUC****LIMITES LATÉRALES**

Cercle de 6 Nm de rayon centré sur 43°23'05''N, 006°23'13''E

LIMITES VERTICALES

SFC / 3000 ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTER**Avant l'activité:**

COMALAT Section espaces aériens temporaires
 Tél: 03.87.15.58.86 / 58.87

Pendant l'activité:

LE LUC TWR : 04.98.11.74.55

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Les zones LF-R95 restent activables en fonction des besoins du gestionnaire.
 Les activités aériennes sportives et récréatives présentes dans la ZRT sont maintenues.